

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{er}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 690 40 07 72
E-mail: mairiebaoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebaoussam1.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 690 40 07 72

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE BAFOUSSAM 1^{er}

DEMANDE DE COTATION

N° 02 /DC/CA.BFM 1^{er}/CIPM/BF 2023 DU 10 AVR 2023 RELATIVE
A L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES
ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er},
DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST

FINANCEMENT : BF MINEBASE

EXERCICE : 2023

MONTANT PRÉVISIONNEL : 20 000 000 Francs CFA

IMPUTATION:56 15 102 02 641701 464201 426

DELAI DE LIVRAISON : 30 Jours calendaires

DOSSIER DE CONSULTATION

AVRIL 2023

SOMMAIRE

- Pièce n°1 : Avis de Consultation*
- Pièce n°2 : Règlement Général de la Demande de Consultation – R.G.DC*
- Pièce n°3 : Règlement Particulier de la Demande de Consultation – R.P.D.C*
- Pièce n°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières – C.C.A.P.*
- Pièce n°5 : Caractéristique Des Equipements*
- Pièce n°6 : Cadre du Bordereau des Prix Unitaires*
- Pièce n°7 : Cadre du Détail Quantitatif et Estimatif*
- Pièce n°8 : Modèle de marché*
- Pièce n°9 : Formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires*
- Pièce n°10 : Liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics*
- Pièce n°11 : Annexe*

Pièce N°1 : AVIS DE CONSULTATION

REPUBLICHE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{er}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81

E-mail: mairiebaoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebaoussam1.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 699 61 48 81

**AVIS DE CONSULTATION N° 02 /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er}/CIPM/BF 2023 DU
10 AVR 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES
ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}, DEPARTEMENT DE
LA MIFI, REGION DE L'OUEST**

FINANCEMENT : BF MINEBASE EXERCICE 2023

1. Objet :

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}, Autorité Contractante lance une Consultation Ouverte pour L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST.

2. Consistance des prestations:

L'acquisition objet de la présente Demande de Cotation constituée en un lot comprend notamment : l'achat, le transport, la livraison des fournitures tels que décrit dans le cadre du descriptif technique.

3. Participation :

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par la présente Demande de Cotation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement :

L'acquisition objet de la présente consultation est financée par le Budget du MINEBASE, exercice 2023.
Imputation : 56 15 102 02 641701 464201 426.

5. Délai et lieu de livraison:

Le délai de livraison des fournitures est fixé à Trente (30) jours maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer. La livraison sera faite à la mairie de Bafoussam 1^{er}.

6. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, le marché sera conclu entre ce dernier et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

7. Consultation et Acquisition du Dossier de demande de cotation

La Demande de Cotation peut être obtenu aux heures ouvrables au secrétariat de la Mairie de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er}, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 35.000 FCFA (Trente cinq mille francs) payable à la recette municipale de la Commune

d'Arrondissement de Bafoussam 1er, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

NB : Tout candidat se sentant bloqué pour l'acquisition du DAO soit saisir formellement le MO par tout moyen laissant trace écrite avec copie à l'ARMP au MINMAP et leurs représentants locaux.

8. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée à la Commune d'Arrondissement de Bafoussam 1^{er} à l'adresse suscitée contre récépissé, au plus tard le **10/05/2023 à 09 Heures**, heure limite locale revêtue de la mention suivante

**AVIS DE CONSULTATION N° /AC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er}/CIPM/BF 2023 DU
RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM)
DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant s'élève à ***Quatre cent mille (400 000) FCFA***, valable pendant quatre-vingt dix(90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution provisoire sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis de consultation.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

10. Date et heure d'ouverture des Offres :

L'ouverture des offres se fera en une phase le **10/05/2023 à 10 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de l'immeuble abritant la mairie de Bafoussam 1^{er}, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, ayant une parfaite connaissance de leurs offres

11. Conformité des offres :

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation. entraînera le rejet de l'offre.

12- Principaux critères

a1- critères éliminatoires:

- a)Dossier administratif incomplet ou non conforme et non régulariser dans les 48H;
- b) Absence d'une caution de soumission ;
- c)Fausse déclaration, pièces falsifiées ou scannées
- d) Figurer sur la liste actualisée des entreprises suspendues
- e)Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié ;
- f) Absence du sous détail d'un prix quantifié ;
- g) Non-conformité du modèle de soumission

h) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché public pendant les trois dernières années

a2- critères de qualification

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous:

- présentation générale de l'entreprise ;
- caractéristiques techniques des fournitures à livrer ;
- catalogues et autres prospectus ;
- garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- références dans les fournitures similaires ;
- capacité financière capable d'exécuter les travaux à hauteur de 70% ;
- délai de livraison.

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 63 oui/70 (soit 90%) seront admises à l'analyse financière.

13- Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cette Demande de Cotation, le délai de réponse est fixé à dix (10) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis de consultation 21 jours

14- Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

NB : *Les rabais manuscrits et dactylographiés proposés ne seront pas pris en compte. Ils doivent être inscrits en chiffres et en lettres.*

15- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la mairie de Bafoussam 1^{er} dès publication du présent avis au n° 699 84 37 41/ 699 61 48 81/ 677 75 28 98/677 27 23 45, chez Inspecteur d'arrondissement de base de Bafoussam 1^{er}, chez le chef service patrimoine de la MIFI, à la Délégation Départementale des Marchés publics de la Mifi, sur COLEPS et à l'ARMP.

NB : pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un message au MNIMAP aux N° suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48).

Fait à Bafoussam 1^{er}, le

Le Maire



Ampliations :

- Préfet de la Mifi
- ARMP (pour publication et archivage)
- DDMAP/MIFI (pour archivage)
- DDMINEPAT/MIFI (pour information)
- JAEB/ BFM 1^{er} (pour information)
- Président de la CIPM/BFM 1^{er} (pour information)
- Soumissionnaires
- Archives/Chrono
- Affichage (pour information)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{ER}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81

E-mail: mairiebaoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebaoussam1.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 699 61 48 81

NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL N° 02 / CC / BAFOUSSAM 1er COUNCIL/ CIPM /2023 AT 10 AVR 2023 FOR THE SUPPLY OF EQUIPMENT TO THE BAFOUSSAM 1er DIVISION, WEST REGION

FINANCE: O.B MINBASE, YEAR 2023

1- Purpose:

Within the framework of the execution of the Public Investment Budget of 2023, the Mayor of Bafoussam 1st council hereby launches an Open National Invitation to Tender, a Notice of Consultation Call for the supply of equipment _____ to the Bafoussam 1st, west Region.

2-Nature of service

The services of this contract include: supply, transportation and reception of equipment.

3-Participation and origin

The application to this invitation to tender is opened with equal conditions to Cameroon-Law related firms and companies experienced in similar services.

By this invitation to tender, interested companies are called upon to provide authentic information which will be helpful for the choice of the one that can meet the needs of the required service after an in-depth and objective appraisal of its application file.

4-Finance

These works are financed by the Budget MINEBASE, year 2023

5-Time frame

The execution deadline sets by the Project Owner is thirty(30) days. This period includes the supply of school-benches, Rainy seasons, weather and some other factors with effect from the day of works' notification; signing's date of contract.

6 -Contract award

The Mayor of Bafoussam 1st council, Contracting Authority grants the contract to the applicant whose file, technically skilled, assessed appealing with the lowest bid deemed to be and substantially in accordance with the tender file.

7-Tender file consultation

The tender file may be obtained from the Mayor of Bafoussam 1st subdivision council, located beside government bilingual higher school Ndiengdam, Further information may be obtained during working hours from the Bafoussam 1st council located at Bafoussam 1st council upon submission of a treasury receipt attesting to the payment of a non-refundable sum of FCFA 40 000 (**Forty thousand**) to the municipal treasury of Bafoussam 1st.

8-Tenders presentation and submission

The documents that constitute the tender are divided into **one part** contained in a sealed envelope as follows:

Envelope A containing the administrative **documents** and containing the financial allocation. The above-mentioned tenders presented as such will be inserted in a simple envelope bearing only the main tender references .This one must also be closed and sealed for confidentiality .The different documents of each tender will be numbered in accordance with the tender file order and separated by some interpolated sheets of the same colour.

Each bid drafted in French or English in **seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies** labeled as such must reach The Bafoussam 1st council, located beside government bilingual higher school Ndiengdam, not later than **10/05/2023** at 09 O'clock prompt, limited local time, submitted against a receipt and labeled:

**NOTICE OF NATIONAL CONSULTATION CALL N° _____ / CC/BAFOUSSAM 1er COUNCIL/
CIPM /2023 TO _____ FORTHE SUPPLY OF EQUIPMENT _____ TO
THE BAFOUSSAM 1er DIVISION, OUEST REGION**

NB: Beyond the submission's deadline, any tenders will no longer be received.

9-Tenders compliance

Each bidder must include in his/her administrative documents a bid bond (true to joined sample in annex 8.1) issue by a first rate-bank recognized and approved by Ministry of Finances, featuring on the list in document 12 of the tender file (TF) and payment of the sum of **four hundred thousand (400 000) FCFA** and validity date of the offers.

Under pain of bid rejection, the other required administrative (in the course of validity) must imperatively be produced in originals and certified by the issuing service or an administrative authority in accordance with the special conditions of the invitation to tender.

They must obligatorily be updated and must not be older than three (03) months preceding the bids deposit date or not be established after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of the bid bond issue by the first rate bank, approved and recognized by Ministry of finance or the non-respect of the models of the tender file documents shall lead to the rejection of the offer.

10- Bid Opening Date and Time:

The tenders will be opened in one phase on **10/05/2023** at 10 O'clock prompt, local time by the Internal Commission Bafoussam 1st for Procurement in the meeting commission of the building housing the Bafoussam 1st council, in the presence of the Bidders or their duly authorized representatives, having full knowledge of their offers

11- Conformity of tenders:

Any tender which does not conform to the requirements of this notice shall be declared inadmissible. Notably the absence of the bid bond issued by a bank of first order approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the models of the documents of the Consultation File, will lead to the rejection of the offer.

12- MAIN ELIMINATORY CRITERIA:

- a) Administrative file; 48 hours to complete
- b) Absence of caution submission
- c) False declaration, falsified or scanned documents ;
- d) Be listed on the file of suspended enterprise;
- e) Omission of a quantified unit price in the financial offer;
- f) Absence of a sub detail of a quantified price,
- g) No-conformity of submission modèle.
- h) Absence of and honor declaration to have not abandoned a public contract during the last three years.

12- MAIN QUALIFICATION CRITERIA

The evaluation of technical bids will be made following the binary (yes / no) system based on the essential qualification criteria below:

- a) Techniques Spécifications (caractéristiques of véhicule) /70 points.
b) Presented a capacity which is able to work up to 70%

Only bidders having obtained at least 90% (less than 63 yes) shall be admitted to the financial analysis.

13- AWARD

The Contract Authority shall be award the contract at bidder who satisfies the conditions specified.

NB : Handwritten and typed discounts offered will not be considered. They must written in numbers and letters.

14. Tenderers' response time

Tender applicants will have ten (10) days to apply upon publication of this notification.

15- Assignment

The contracting authority will award the contract to the tenderer submitting the lowest bid and with the technical and administrative capacity required.

16-Further information

Some technical information may be obtained during working hours either at further information from the Bafoussam 1st council, COLEPS and ARMP/OU.

NB: for any corruption acted, call or send a SMS to MINMAP N° call: 673 20 57 25/ 699 37 07 48

Bafoussam,

10 AVR 2023

The Mayor of Bafoussam 1st

COPIES

- Mifi/DO
- ARMP (for publication and archive)
- DDMINEPAT (for information)
- DD/MINMAP/Mifi (for information)
- IAEB/BFM 1st (for information)
- CIPM/Bfm 1st (for information)
- CHRONO
- AFFICHAGE



NGNANG CYRILLE

*Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DU
DOSSIER DE CONSULTATION*

SOMMAIRE RGDC

Article 1 : DOSSIER DE CONSULTATION

Article 2 : PREPARATION DES OFFRES

Article 3 : DEPOT DES OFFRES

Article 4 : COUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES
OFFRES

Article 5 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Règlement Général de la Demande de Consultation

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1. Le Dossier de consultation décrit les fournitures et prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - 1.2.1. L'avis de consultation ;
 - 1.2.2. Le bordereau descriptif et quantitatif
 - 1.2.3. Le modèle de soumission,
 - 1.2.4. Le projet de lettre commande,
 - 1.2.5. Le modèle de tableau de comparaison des offres
- 1.3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Cocontractant comprendra les documents suivants dûment remplis :

- a) La soumission, datée signée et timbrée;
- b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- c) La quittance représentant les frais d'achat du dossier de consultation ;
- d) Un dossier administratif comprenant les pièces en cours de validité ci-après :
 1. Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée 1000 F CFA
 2. l'accorddegroupe,lecaschéant;
 3. lepouvoirsignature,lecaschéant;
 4. uneattestationdenon-failliteétablieparleTribunalde PremièreInstanceou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moinsdetrois(3) moisprécédantladatederemisedesoffres;
 5. uneattestationdedomiciliationbancaireduusoumissionnaire,délivrée par unebanque de premier ordre agréée parleMinistère en charge desfinancesduCameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
 6. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ;
 7. Uneattestationdélivrée parlaCaisseNationaledePrévoyanceSocialecertifiantque lesoumissionnaireasatisfaitàsesobligationsvis-à-visdeladitecaissedatantdemoinsdetrois mois ;
 8. Uneattestationde non redevance datantdemoinsde troismois, certifiantquelesoumissionnaireaeffectuéles déclarationsréglementairesenmatièred'impôtspourl'exerciceencours.
 9. Une caution de soumission

Encasdegroupe,chaquemembredugroupe doitprésenterundossieradministratif complet,lapièce (d.5) étantuniquementprésentéeparlemandatairedugroupe.

N.B. : Les pièces administratives doivent être certifiées par les responsables des services émetteurs et datées de moins de trois (3) mois.

Article 4 - Offre

4.1 Le cocontractant précisera dans la soumission le lieu de livraison ainsi que la nature des prix :

- a. toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris et
- b. hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA).

4.2 Le Cocontractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des offres.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les Cocontractants placeront l'original et six (06) copies de leur offre dans une enveloppe scellée et cachetée :

- (a) adressée au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tel qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner.

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandaté qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour limite du dépôt des offres et dans l'heure indiquée sur l'avis de consultation.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et des spécifications techniques,
- Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Elaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés de Bafoussam 1^{er} proposera l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Toutefois, l'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas attribuer le marché aux entreprises se trouvant dans les cas de figure ci-après :

En cas du non-respect des délais de souscription consignés dans la décision d'attribution, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution au profit du second sur la liste des résultats de l'analyse des offres le cas échéant.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1er décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés (JDM), par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai de livraison.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maire de la Commune de Bafoussam 1er après visa du Contrôleur financier spécialisé et sera notifiée par le Chef Service des Marchés de Bafoussam 1^{er} au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- i. **Est coupable de “corruption”** quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
- ii. **Se livre à des “manœuvres frauduleuses”** quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. **Pratiques collusives** désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. **“Pratiques coercitives”** désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

*Pièce N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE LA DEMANDE
DE CONSULTATION – RPDC*

SOMMAIRE RPDC

- | | |
|---------------------|---|
| Article 1 : | Objet de la consultation |
| Article 2 : | Pièces constitutives du dossier de la consultation |
| Article 3 : | Conditions générales |
| Article 4 : | Cautionnements |
| Article 5 : | Mode de présentation des offres |
| Article 6 : | Ouverture des plis et évaluation des offres |
| Article 7 : | Attribution du marché |
| Article 8 : | Notification de l'attribution du marché |
| Article 9 : | Caution de bonne fin |
| Article 10 : | Procédure de passation |

Article 1 : OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet **L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES** de la Commune de Bafoussam 1^{er} dans le Département de la Mifi selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de l'équipement se fera à la « **mairie de Bafoussam 1^{er}** ».

La Consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine et installées au Cameroun.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives de la présente consultation sont :

1. l'Avis de Consultation ;
2. Le Règlement général de la Demande de Cotation (RGDC)
3. le Règlement Particulier de l'Avis de la Consultation (RPAC) ;
4. le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
6. le bordereau des prix unitaires ;
7. le cadre du devis estimatif et quantitatif général ;
8. le modèle de Lettre Commande ;
9. les formulaires et modèles à utiliser ;
10. la liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
11. Grille de notation

Article 3 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - en langues française ou anglaise ;
 - en utilisant le système métrique international ;
 - en exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Maître d'Ouvrage pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 4 : CAUTIONNEMENTS

4.1. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire joindra à son offre une caution de soumission bancaire d'un montant de **Quatre cent mille** (400 000) francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas le marché ou ne fournit pas le matériel dans un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service.

La caution devra être valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise de l'offre.

Elle sera restituée au soumissionnaire dont l'offre n'aura pas été retenue au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

Article 5 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

A1-Une déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner et faisant apparaître ses noms, prénoms, qualité, domicile, nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués, et s'il s'agit d'une société, la raison sociale et l'adresse du Siège Social ;

A2- Le pouvoir de signature le cas échéant ;

A3 - Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire en cours de validité ;

A4 - Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original) ;

A5 - Une quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de (35.000) **trente cinq mille** FCFA;

A6 - La caution de soumission dont le montant est de **Quatre cent mille** (400 000) francs CFA, d'une durée de validité de 120 jours, délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le Ministère en charge des Finances (pièce produite en original, et conforme au modèle);

A7- Une attestation de non exclusion des marchés publics signée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) ;

A8 - Une attestation de soumission CNPS datant de moins de trois (03) mois, en cours de validité, certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé à la CNPS les sommes dont il est redevable (pièce produite en original) ;

A09 - Une attestation de non-redevance, en cours de validité et timbré ;

A10- Attestation d'immatriculation timbrée ;

A11 - La Procuration donnant pouvoir en cas de regroupement d'entreprises (pièce produite en original) ;

A12- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), paraphé sur chaque page, et avec, à la fin du document, la date, la signature et le cachet du soumissionnaire ;

A13- Un engagement à pré financer les travaux à hauteur de 70% au moins du montant toutes taxes comprises de la soumission, daté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (voir modèle) ;

En cas de regroupement d'entreprises, chaque membre du regroupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A4, A5, A6, étant uniquement présentées par le mandataire du regroupement.

N.B. - Toutes les pièces ci-dessus exigées seront produites en version originale lorsqu'il est ainsi demandé, ou en photocopies légalisées par l'autorité émettrice, en cours de validité.

- Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par un intercalaire de couleur autre que le blanc.

Enveloppe B : Offre technique

- présentation générale de l'entreprise ;
- caractéristiques techniques des fournitures à livrer ;

- catalogues et autres prospectus ;
- garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;
- références dans les fournitures similaires ;
- capacité financière ;
- délai de livraison.

NB : Au cas les caractéristiques techniques du matériel à livrer sont en contradiction avec le catalogue présenté, ce dernier fait foi.

Enveloppe C : Offre financière

- La soumission suivant le modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation :
- Le devis estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le sous-détail des prix unitaires.

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/CA.BFM 1ER /CIPM/BF 2022 DU _____
RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES
PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}, DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION
DE L'OUEST**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Article 6 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Les plis seront ouverts en un seul temps, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Consultation.

A) Examen de la conformité des pièces administratives

B) Evaluation des offres techniques

Il sera tenu compte de :

1. Présentation Générale de l'offre
2. Spécifications techniques
3. Références dans les fournitures similaires
4. Capacité financière
5. Délai de livraison

N.B. : Le soumissionnaire n'ayant pas obtenu une note technique (NT) au moins égale à 90% de « OUI » à ce stade sera éliminé.

C) Evaluation de l'offre financière

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;

- L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué de prix unitaires est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu des quantités ne feront pas partie du contrat.

Article 7 : ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- l'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier de Consultation ;
- le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 6 ci-dessus ;
- l'offre la moins disante sera celle choisie parmi celles ayant obtenu une note Technique > ou = à 90% de « OUI » ;
- le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou ceux dits éliminatoires.

NB Les rabais manuscrits et dactylographiés proposés ne seront pas pris en compte. Ils doivent être inscrits en chiffres et en lettres.

Article 8 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

- L'Autorité contractante notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire (avec copie au Maître d'Ouvrage). Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la Lettre Commande
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, il informera les autres soumissionnaires (avec copie au Maître d'Ouvrage) que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 9 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution du Marché, l'adjudicataire présentera un cautionnement définitif sous forme de caution bancaire d'un montant égal à 2% du montant des fournitures.
- La garantie devra être émise par une banque de 1^{er} ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC.
- Si l'adjudicataire du Marché ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de l'attribution du Marché et la saisie de la garantie de soumission.

Article 10 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

Pièce N°4 : **CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES - C.C.A.P**

SOMMAIRE C.C.A.P

CHAPITRE I	GENERALITES
Article 1	Objet de la lettre commande
Article 2	Procédure de passation de la lettre commande
Article 3	Pièces constitutives de la lettre commande
Article 4	Textes généraux applicables à la présente lettre commande
Article 5	Attributions du Chef de Service et de l'ingénieur
CHAPITRE II	EXECUTION DU MARCHE
Article 6	Délai de livraison
Article 7	Lieu de livraison
Article 8	Rôle et responsabilité du fournisseur
Article 9	Domicile du fournisseur
Article 10	Commission de réception
CHAPITRE III	DISPOSITIONS FINANCIERES
Article 11	Montant de la lettre commande
Article 12	Modalités de paiement
Article 13	Régime fiscal et douanier
Article 14	Nantissement
Article 15	Enregistrement
Article 16	Pénalités de retard
CHAPITRE IV	CLAUSES DIVERSES
Article 17	Résiliation de la lettre commande
Article 18	Règlement des litiges
Article 19	Cas de force majeure
Article 20	Validité et entrée en vigueur de la lettre commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES de la Commune de Bafoussam 1er dans le Département de la Mifî, Région de l'ouest selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

L'Avis de Consultation est ouvert aux entreprises spécialisées dans la vente du matériel didactique et manuel scolaires et installées en territoire camerounais.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché sera passé après Avis de Consultation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le Fournisseur est soumis aux pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- la soumission du fournisseur ou l'acte d'engagement ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le devis ou le détail estimatif ;
- le bordereau des prix unitaires ;
- le sous-détail des prix ;
- l'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics ;
- la décision portant attribution du marché.

Article 4 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande est soumise aux textes ci-après :

1. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
3. la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
4. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
5. le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
6. le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
7. le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
8. le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
9. le Décret n°2013/271 du 05/08/2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2012/074 du 08/03/2012
10. le Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
11. l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
12. l'Arrêté n° 038/CAB/PM du 15 mai 2014 mettant en vigueur les dossiers types d'appels d'offres applicables aux marchés des travaux auxquels, les MO sont assujettis lors de l'élaboration des DAO, sous peine de nullité de la procédure engagée ;
13. l'Arrêté n°401/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant la nature et le seuil des marchés réservés aux artisans, PME et aux organisations communautaires à la base et aux organisations de la Société Civile, dispositions consacrées aussi à l'article 70 du code des marchés du 20 juin 2018 ;
14. l'Arrêté n°402/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les seuils de la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique et enfin ;
15. l'Arrêté n°403/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les plafond des indemnités servies par les maîtres d'ouvrage ou Maîtres d'Ouvrage Délégués aux Présidents, Membres et Rapporteurs des commissions de réception, des commissions de suivi et de recette technique ;
16. l'Arrêté conjoint n°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15/12/2020 fixant les modalités d'utilisation du bois légal dans la commande publique ;

17. l'Arrêté n°212/A/MINMAP du 28/09/2021 organisant le fonctionnement des structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAM)
18. La Circulaire N° 0000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
19. Lettre circulaire n°000001/LC/PR/MINMAP/CA.B du 15 janvier 2021 relative à la délivrance des quittances d'achat des dossiers d'appel d'offres et leur mise à disposition aux soumissionnaires potentiels,
20. La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics
21. les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière;
22. Lettre N° 000004/I/MINMAP/CA.BFM 1^{er} du 29 juillet 2022 précisant la prise en compte des rabais consentis par le soumissionnaire

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, les attributions du Chef de Service sont dévolues au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

Les attributions de l'Ingénieur sont dévolues au Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mifi.

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison de l'équipement est de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer.

Article 7 : LIEU DE LIVRAISON

La livraison se fera à la « Mairie de Bafoussam 1^{er} ».

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la livraison des fournitures tel que décrit dans le devis technique ci-dessous sous le contrôle de l'ingénieur du marché et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 9 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre Commande, le fournisseur fait élection de domicile au Cameroun à _____ BP _____ Tél. _____ Fax _____.

Article 10 : RECEPTION

10.1. Réception technique

Les fournitures objet de la présente lettre commande fera l'objet d'une réception technique par l'ingénieur. Cette réception se fera à la demande du fournisseur et consistera à effectuer des essais et la vérification de la conformité aux spécifications techniques des fournitures.

10.2. Réception définitive

La réception sera effectuée au lieu de livraison défini ci-dessus en présence du fournisseur par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Rapporteur : L'Inspectrice d'Arrondissement de l'Education de Base de Bafoussam 1^{er} ;

en collaboration avec le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat de la Mifi.

■ Membres :

- Le comptable matière/CA.BFM 1^{er} ;
- Le fournisseur ;
- DDMAP/Mifi ou son représentant (observateur).

Pour éviter toute contestation, le fournisseur demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} avant la date à laquelle il estime terminer les livraisons.

Il sera rédigé un procès-verbal de réception signé par au moins les 2/3 des membres dont le président.

10.3. Attributions de la commission de réception

La commission de réception vérifiera que les fournitures sont exemptes de tout vice d'aspect et de fabrication pouvant nuire à sa solidité ou à son usage. Il doit être muni de toute la documentation technique nécessaire et de tous les accessoires normaux de série tels que spécifiés à l'article 6 du C.C.T.P.

Il doit en outre être conforme aux prescriptions techniques contenues dans le C.C.T.P.

Les consommables ou tout autre élément nécessaire aux essais et opérations de vérification durant la réception sont à la charge du soumissionnaire.

En cas de conformité des spécifications techniques, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception et par le fournisseur.

En tout état de cause, dans le cas d'espèce, le contrat est régi par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés des fournitures passés au nom de l'Etat.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande est de _____ HT et de _____ TTC.

Article 12 : MODALITES DE PAIEMENT

- 12.1. Le paiement des prestations se fera sur présentation d'un décompte en dix (10) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de la société adjudicataire.
- 12.2. Le paiement sera effectué par virement au compte bancaire de la société adjudicataire de la lettre commande ouvert dans les livres _____ sous le n° _____.
- 12.3. Les prix sont fermes et non révisables.

Article 13 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente lettre commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun

Article 14 : NANTISSEMENT

La présente lettre commande, conclu conformément aux dispositions de l'article 150, Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant code du Marché publics, peut être donné en nantissement.

Par application des dispositions ci-dessus :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.**
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.**
- L'organisme chargé du paiement est : **le Trésorier Payeur Général/Ouest**
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}, le Chef service patrimoine de la Mifi, l'IAEB/BFM 1^{er}**

Article 15 : ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront enregistrés par le prestataire à ses frais au Centre Principal des Impôts du lieu d'exécution, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés à la Mairie de Bafoussam 1^{er} pour ventilation à l'équipe du projet.

Article 16: PENALITES

A- Pénalités de retard

A défaut pour le fournisseur de terminer les livraisons dans le délai contractuel, il sera appliqué, par jour calendaire de retard, une pénalité forfaitaire versée au Maître d’Ouvrage fixée à :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants éventuels.

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

Article 17 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Le marché peut être résilié comme prévu dans le Décret n° 2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d’application subséquents, notamment dans l’un des cas de :

- Décès du titulaire du marché ;
- Faillite du titulaire du marché ;
- Liquidation judiciaire, si le cocontractant de l’Administration n’est pas autorisé par le tribunal à continuer l’exploitation de son entreprise ;
- En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du maître d’ouvrage ;
- Défaillance du Cocontractant de l’Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier ;
- Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- Variation importante des prix dans les conditions définies par le CCAG, suite à la modification des conditions économiques ou des quantités du marché ;
- Maneuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

Article 18 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l’interprétation ou de l’exécution de la présente lettre commande relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il sera recherché au préalable un règlement amiable des différends éventuels.

Article 19 : CAS DE FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont du seul ressort du Maître d’Ouvrage conformément à l’Article 56 du CCAG applicables aux marchés publics de fournitures.

Article 20 : Edition et diffusion de la présente lettre commande

Douze (12) exemplaires de la présente lettre commande seront édités par les soins du Maître d’ouvrage.

Article 21 : VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra valide qu’après sa signature par l’Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur.

Pièce N°5: ***CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS***

N° d'ordre	N° Reference	DESIGNATIONS DEMANDEES	DESIGNATIONS PROPOSEES
A-KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE			
1		Cahier d'Afrique seyes 400 pages A4 x 5 :	
2		Craie blanche GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16	
3		Craie couleur GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16	
4		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 bleu	
5		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 rouge	
6		Papier photocopieur double A4 80g 500 feuilles carton de 5	
7		Chemise cartonnée multicolores EaglesFolders, dimension: 22 x 33 cm. paquet de 100 pièces	
8		Registre d'appel 3 en 1	
9		Ardoisine noir magistral boite/1kg	
10		Diluant seigneurie cellulosique 1L CEP	
11		Colle lauréat transparente sans solvant AL 2103 1L pour papier et carton	
12		Agrafeuse daxiya DXY911 pour 8/4 en métal	
13		Agrafes 8/4 pour agrafeuse BEBE Etui de 1000, 10 pièces	
14		Correcteur retype 20 ml paquet de 10	
SOUS-TOTAL A			
B-KIT HYGIENIQUE			
1		Crésyl concentré GTJ 1L	
2		Papier hygiénique SITA 1*48 rouleaux	
3		Savon en morceaux AZUR (400g)	
4		Seau de 20 litres avec couvercle en plastique	
SOUS-TOTAL B			
C-KIT PHARMACIE			
1		Alcool 70° 1L	
2		Paracetamol 500mg sous blister boite de 1000 comprimés	
3		Polyvidone iodée 10% 200ml flacon doseur	
4		Sparadrap 5m * 2,5 cm	
5		Compresse stérile 40*40 LAURA B/10	
6		Métronidazole 250mg sous blister boite de 1000 comprimés	
SOUS-TOTAL C			
D-KIT SPORT			
1		Masse d'entraînement de 3kg	
2		Ballon de volley ball Adidas in fun 3	
3		Filet de volleyball	
4		Balle de tennis de table cornilleau P.BALL paquet/3	
5		Raquette de tennis de table cornilleau 600 perform	
SOUS-TOTAL D			
Total : 29			

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° d'ordre	N° Reference	DESIGNATION	PU en chiffres	PU en lettres
A-KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE				
1		Cahier d'Afrique seyes 400 pages A4 x 5 :		
2		Craie blanche GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16		
3		Craie couleur GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16		
4		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 bleu		
5		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 rouge		
6		Papier photocopieur double A4 80g 500 feuilles carton de 5		
7		Chemise cartonnée multicolores EaglesFolders, dimension: 22 x 33 cm. paquet de 100 pièces		
8		Registre d'appel 3 en 1		
9		Ardoisine noir magistral boite/1kg		
10		Diluant seigneurie cellulosoique 1L CEP		
11		Colle lauréat transparente sans solvant AL 2103 1L pour papier et carton		
12		Agrafeuse daxiya DXY911 pour 8/4 en métal		
13		Agrafes 8/4 pour agrafeuse BEBE Etui de 1000, 10 pièces		
14		Correcteur retype 20 ml paquet de 10		
SOUS-TOTAL A				
B-KIT HYGIENIQUE				
1		Crésyl concentré CTJ 1L		
2		Papier hygiénique SITA 1*48 rouleaux		
3		Savon en morceaux AZUR (400g)		
4		Seau de 20 litres avec couvercle en plastique		
SOUS-TOTAL B				
C-KIT PHARMACIE				
1		Alcool 70° 1L		
2		Paracetamol 500mg sous blister boite de 1000 comprimes		
3		Polyvidone iodée 10% 200ml flacon doseur		
4		Sparadrap 5m * 2,5 cm		
5		Compresse stérile 40*40 LAURA B/10		
6		Métronidazole 250mg sous blister boite de 1000 comprimes		
SOUS-TOTAL C				
D-KIT SPORT				
1		Masse d'entraînement de 3kg		
2		Ballon de volley ball Adidas in fun 3		
3		Filet de volleyball		
4		Balle de tennis de table cornilleau P.BALL paquet/3		
5		Raquette de tennis de table cornilleau 600 perform		
SOUS-TOTAL D				
Total : 29				

NB : Les références mercuriales dûment renplies seront prises en compte.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM I

N° d'ordre	N° Reference	DESIGNATION	U	QTE	P.U	PRIX TOTAL
A-KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE						
1		Cahier d'Afrique seyes 400 pages A4 x 5 :	u	430		
2		Craie blanche GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16	u	110		
3		Craie couleur GIOTTO ROBERCOLOR 16/100 carton/16	u	80		
4		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 bleu	u	125		
5		Stylo à bille cristal original (bic) paquet de 50 rouge	u	110		
6		Papier photocopieur double A4 80g 500 feuilles carton de 5	u	80		
7		Chemise cartonnée multicolores EaglesFolders, dimension: 22 x 33 cm. paquet de 100 pièces	u	57		
8		Registre d'appel 3 en 1	u	57		
9		Ardoisine noir magistral boite/1kg	u	50		
10		Diluant seigneurie cellulosoique 1L CEP	u	50		
11		Colle lauréat transparente sans solvant AL 2103 1L pour papier et carton	u	51		
12		Agrafeuse daxiya DXY911 pour 8/4 en métal	u	57		
13		Agrafes 8/4 pour agrafeuse BEBE Etui de 1000, 10 pièces	u	57		
14		Correcteur retype 20 ml paquet de 10			30	
SOUS-TOTAL A						
B-KIT HYGIENIQUE						
1		Crésyl concentré GTJ 1L	u	114		
2		Papier hygiénique SITA 1*48 rouleaux	u	57		
3		Savon en morceaux AZUR (400g)	u	1203		
4		Seau de 20 litres avec couvercle en plastique	u	114		
SOUS-TOTAL B						
C-KIT PHARMACIE						
1		Alcool 70° 1L	u	55		
2		Paracetamol 500mg sous blister boite de 1000 comprimés	u	57		
3		Polyvidone iodée 10% 200ml flacon doseur	u	57		
4		Sparadrap 5m * 2,5 cm	u	57		
5		Compresse stérile 40*40 LAURA B/10	u	56		
6		Métronidazole 250mg sous blister boite de 1000 comprimés	u	57		
SOUS-TOTAL C						
D-KIT SPORT						
1		Masse d'entraînement de 3kg	u	5		
2		Ballon de volley ball Adidas in fun 3	u	4		
3		Filet de volleyball	u	1		
4		Balle de tennis de table cornilleau P.BALL paquet/3	u	8		
5		Raquette de tennis de table cornilleau 600 perform	U	4		
SOUS-TOTAL D						
TOTAUX HT						
TVA (19,25%)						
AIR (2,2 /5,5%)						
NET A MANDATER						
TOTAL TTC						
Total : 29						

NB : Les références mercuriales dûment remplies seront prises en compte.

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE BAFOUSSAM 1^{er}

DEMANDE DE COTATION N° /DC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/BF 2023 DU _____ POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST

Date limite de remise des offres : _____

3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission de Passation des Marchés :

Nom

Fonction

Signature

Pièce N°9:

***MODELE DE LETTRE
COMMANDE***

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'OUEST
DEPARTEMENT DE LA MIFI
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE BAFOUSSAM 1^{ER}
SECRETARIAT GENERAL
SIGAM
B.P. 361 BAFOUSSAM
TEL. : 699 61 48 81

E-mail: mairiebaoussam1@gmail.com
Site web: www.mairiebaoussam1.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
WEST REGION
MIFI DIVISION
BAFOUSSAM 1ST COUNCIL
GENERAL SECRETARY
SIGAM
P.O Box : 361 BAFOUSSAM
TEL 699 61 48 81

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

LETTRE COMMANDE N° /LC/COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER}/CIPM/2023 DU _____
**POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT
DE LA MIFI, REGION DE L'OUEST**

TITULAIRES :

BP : à

tél. : fax :

RC N° CC N°

**OBJET : L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES
PRIMAIRES PUBLIQUES**

LIEU : COMMUNE BAFOUSSAM 1^{ER}.....

DELAI : 30 JOURS

MONTANT HT : FRANCS CFA

MONTANT TTC : FRANCS CFA

FINANCEMENT : BF EXERCICE 2023

SOUSCRITE LE :
SIGNÉE LE :
NOTIFIÉE LE :
ENREGISTRÉE LE :

ENTRE

Le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er},
Ci-après dénommé « *l'Autorité Contractante* »

D'une part,

Et

L'Entreprise
BP : tél. Fax
Sise à
N° RC N° Contribuable
N° compte bancaire Chez

Représentée par Monsieur, ci-après désignée le « Cocontractant »

D'autre part

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT : (voir CCAP)

Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Cadre du Bordereau des prix unitaires :

Cadre de devis estimatif :

Page n° Et dernière de la Lettre CommandeN° /LC/CA.BFM 1^{er} /CIPM/2023

Passé après Demande de Cotation avec l'attributaire

Pour la fourniture ***DE L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER}.***

Montant du contrat :

HTVA : frs CFA

TVA (19.25 %) : frs CFA

AIR (2.2 ou 5,5)% : frs CFA

TTC FCFA : frs CFA

Net à mandater : frs CFA

Arrêté le présent marché à la somme TTC de
..... francs CFA

Lu et approuvé par le Prestataire,

Bafoussam 1^{er}, le _____

Signé par le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}

Bafoussam 1^{er}, le _____

Pièce N°10 : FORMULAIRES ET MODELES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Je soussigné _____ (indiquer le nom et la qualité du signataire)

Représentant l'entreprise _____ dont le siège social est à _____, inscrite au registre du commerce de _____ sous le N° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou, mentionnées au dossier de consultation y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres].pour L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUESDE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFlet après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés des fournitures, me (nous) soumets (soumettons) et m'(nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

- Me soumets et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier de consultation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre à

[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA Toutes
Taxes Comprises, *en chiffres et en lettres*

- M'engage à livrer la fourniture dans un délai de _____ mois.
 - M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai jours *[indiquer la durée de validité, en principe 90 jours]* à compter de la date limite de remise des offres.
 - Les rabais offerts sont les suivants :

L'Autorité Contractante se libérera des sommes dues par lui au titre de la présente Lettre Commande en faisant un crédit au compte N° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____, Agence de _____.

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Le(s) soumissionnaire(s)

Signature(s) de

En qualité de

Dument autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Adresse et localisation : _____

Ayant pris connaissance du contenu du Dossier de Consultation N° /LC/COMMUNE
BAFOUSSAM 1^{er} /CIPM/2023 DU _____ POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES
(PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE
BAFOUSSAM 1^{er}. DEPARTEMENT DE LA MIFI, lancé par *le Maire de la Commune de*
Bafoussam 1^{er}, confirme par la présente ma soumission.

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature)

**MODELE DE FICHES DE CAUTIONNEMENT ET DE GARANTIES
BANCAIRES**

**MODELE DE CAUTIONNEMENT
(GARANTIE BANCAIRE POUR SOUMISSION)**

(Banque)

Référence de la caution : N° _____

A Monsieur le *Maire de la Commune de Bafoussam 1er.*

L'entreprise _____ (soumissionnaire) remet en date du _____ auprès de l'administration une offre pour L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{er}, DEPARTEMENT DE LA MIFI.

A cet effet, et en accord avec les conditions dans le Dossier de Consultation, le soumissionnaire doit présenter à la Commune de Bafoussam 1^{er}, une garantie de soumission s'élevant à un montant de _____ (_____) francs CFA.

Par la présente garantie, nous soussignons, _____ (Banque), sommes vis-à-vis du Maire de Commune de Bafoussam 1^{er} engagé par le soumissionnaire pour la somme de cinq cent soixante mille (_____) francs CFA.

Par la présente, nous nous engageons irrévocablement et en renonçant à toutes discussions à verser, à la première demande écrite et sans délai, le montant de la caution sur le compte indiqué par l'administration, dès que celle-ci, à travers les personnalités autorisées, nous informant par écrit que le soumissionnaire ne respecte pas l'engagement que constitue son offre.

La demande de paiement de la garantie devra être signée par le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}.

La présente caution sera libérée au plus tard 60 (trente) jours après l'expiration de la présente validité des offres ou dans le cas où l'entreprise serait attributaire du contrat, après constitution de la garantie de bonne exécution.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Fait à _____, le _____

Signature(s)

MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF
(GARANTIE DE BONNE EXECUTION)

(Banque)

Référence de la caution : N° _____

A Monsieur le *Maire de la Commune de Bafoussam 1er*

CAUTION POUR LA GARANTIE DE BONNE EXECUTION DES PRESTATIONS

Nous Banque _____ avons été informés qu'entre le Maire de la Commune de Bafoussam 1er et _____ agissant en tant que fournisseur, un contrat sera conclu pour L'ACQUISITION DES FOURNITURES (PAQUET MINIMUM) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1^{ER} DANS LE DEPARTEMENT DE LA MIFI Conformément aux dispositions de la Lettre Commande n° _____ du _____, le prestataire est tenu de remettre à Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} une caution bancaire de garantie de bonne exécution des prestations, couvrant les garanties, engagements et autres obligations incombant au prestataire du fait de contrat, d'un montant égal à 2% du montant TTC du contrat, soit _____ (...) francs Cfa.

Nous, Banque _____, nous engageons irrévocablement et sans bénéfice de discussion, par la présente, à payer en faveur de la Commune de Bafoussam 1^{er}, à la première demande écrite de Monsieur le Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er} et dans un délai de _____ jusqu'à concurrence du montant de la présente caution, soit _____ toutes les sommes qui pourraient être dues par le fournisseur du fait que celui-ci ne remplirait pas une ou plusieurs de ses obligations prévues au contrat.

La demande de mise en jeu partielle ou totale de la présente caution fera l'objet d'une lettre justificative recommandée avec accusé de réception et copie à l'entrepreneur formulant clairement et complétant les raisons de sa demande.

Cette lettre devra être signée du Maire de la Commune de Bafoussam 1^{er}

La présente caution bancaire entrera en vigueur à la date de notification du contrat au fournisseur.

L'original de la présente caution sera conservée à la Mairie de Bafoussam 1^{er}

Cette caution sera libérée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception définitive.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

La loi ainsi que la juridiction applicable à la garantie sont celles du Cameroun.

Fait à, le

Signature(s)

MODELE D'ATTESTATION DE SOLVABILITE (CAPACITE FINANCIERE)

Nous soussignés, _____ *(Nom et adresse complète de la banque)*

Atteste que l'Entreprise :

Entreprise : _____

BP : _____

Tél : _____

N° RC : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur : _____ *(indiquer le nom et la qualité)*

Titulaire du compte n° _____ ouvert dans nos livres, dispose des ressources suffisantes (ou peut facilement avoir accès au crédit) pour financer des contrats à concurrence de (montant de la solvabilité financière).

En foi la présente attestation est délivrée à l'entreprise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le : _____

NB : Pour être valable, le prestataire doit joindre soit un document attestant l'approvisionnement du compte au montant minimal sus indiqué, une convention de crédit ou encore un engagement signé par le Chef d'Agence de la Banque concernée de préfinancer les travaux à hauteur du montant susmentionné.

**Pièce n°10: LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE
PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS**

MINISTERE DES FINANCES

**LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET HABILETES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (AFB), B.P. 11 834, Yaoundé;
2. BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR), B.P. 34 692, Yaoundé;
3. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 3 933, Douala;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 942, Yaoundé;
5. BGFI Bank Cameroun (BGFI BANK Cameroun), B.P. 660, Douala;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala;
7. Citibank Cameroun (Citibank Cameroon), B.P. 4 571, Douala;
8. Commercial Bank Cameroun (CBC), B.P. 4 004, Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank), B.P. 6 538, Yaoundé;
10. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 512, Douala;
11. National Financial Credit-Bank (NPC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banque-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala;
13. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042, Douala;
14. Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), B.P. 1 784, Douala;
15. Union Bank of Cameroun (UBC), B.P. 13 569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala;

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. ACTIVIA Assurances, B.P. 12 970, Douala;
18. AREA Assurances, B.P. 15 584, Douala;
19. ATLANTIQUE Assurances Cameroun (ARDT), B.P. 1073, Douala;
20. CHARAS Assurances, B.P. 109, Douala;
21. CPA S.A., B.P. 54, Douala;
22. NSIA Assurances, B.P. 2 759, Douala;
23. PRO ASSUR, B.P. 5 963, Douala;
24. Prudential Beneficial General Insurance, B.P. 1 338, Douala;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala;
26. SAAR, B.P. 1011, Douala;
27. SANLAM Assurances Cameroun, B.P. 12 135, Douala;
28. ZENTHE Insurance, B.P. 1540, Douala;

Le Ministre des Finances
Louis Paul MOTAZE